



N°DEL57-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**L'AN DEUX MIL DIX-NEUF** et le **DIX-NEUF** du mois de **JUIN** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **13 JUIN 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

**Conseillers communautaires présents :**

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme BONJEAN Elisabeth – Mme SERRE Anne – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – M. DROUIN André – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – Mme LOUME-SEIXO Viviane – M. LALANNE Jean-Pierre – Mme DUDOUS Dominique – M. DUCHESNE Philippe – M. NOVO Vincent – M. JANOT Bruno – M. DAGES Pascal – Mme DETOUIILLON Anne-Marie – M. CAGNIMEL Philippe – Mme DORVAL Gloria – Mme NIGITA Lydia – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – M. LE BAIL Gérard – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérangère – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DELMON Catherine – Mme DI MAURO Catherine – M. BERTHOUX Christian – M. DUBROCA Bruno – Mme LE MEUR Marie-Christine – M. LAVIELLE Jean – M. BEDAT Henri – M. FORSANS Alain – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – M. LANGOUANERE Bernard – Mme SCARSI Geneviève – M. BOURDILLAS Thierry.

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

Mme DUTOYA Guylaine  
M. MAUCLAIR Stéphane  
M. BALAO Serge  
Mme BASLY-LAPEGUE Christine  
M. DUVIGNAU André  
Mme CANDAU Francette  
Mme GIRODET Christine  
Mme CAZENAVE Sandrine

**Donne pouvoir à :**

Mme NIGITA  
M. DROUIN André  
Mme DUDOUS Dominique  
Mme BONJEAN Elisabeth  
M. BERTHOUX Christian  
Mme LE MEUR Marie-Christine  
Mme DI MAURO Catherine  
M. BEDAT Henri

**Conseillers communautaires absents et excusés :**

Mme DUTOYA Guylaine – M. MAUCLAIR Stéphane – M. BALAO Serge – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – M. DARRIERE Eric – Mme DOURTHE Sarah – Mme BERTHELON Marie-Constance – M. POMAREZ Serge – M. DAGUERRE Jean-Louis – M. DUVIGNAU André – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – Mme GIRODET Christine – M. LACOUTURE Philippe – Mme CAZENAVE Sandrine – M. DELMON Philippe – M. CHAHINE Hikmat – M. DUFORT Jean-Michel.

**Secrétaire de séance :** M. BEDAT Henri

**OBJET : FINANCES – EMPRUNT FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2019**

Monsieur le Vice-président expose,

Les besoins de financements prévus pour l'exercice 2019, pour le financement des investissements communautaire, ont amené à une consultation bancaire.



Cette consultation portait sur le besoin de financement des investissements du budget principal à hauteur de 3 000 000 €, à taux fixe ou révisable (Euribor 3M), sur 20 ans, avec une phase de mobilisation reconstituable de la date de signature du contrat au 31 décembre 2019.

Cinq établissements ont répondu à la consultation.

L'analyse des offres a mis en évidence les offres de la Banque Postale et de la Société Générale comme les mieux-disantes sur la base des conditions suivantes :

### **La Banque Postale**

#### **Taux fixe : montant 1 500 000 euros**

Le prêt est consenti jusqu'au 31/12/2039 et s'amortira sur 20 ans à compter de la date de consolidation fixée au 31/12/2019.

- **Phase de mobilisation : oui**
  - Nominal : 1 500 000 €
  - Début : Date de signature du contrat
  - Fin : 31/12/2019
  - Taux : EONIA flooré à 0% + 0,57%
  - Minimum de tirage : 150 000 euros
  - Base de calcul des intérêts : exact/360
  - Remboursement : possible à tout moment sans indemnité, reconstitue le droit à versement
  - Commission d'engagement : 0,05% du montant du prêt soit 750 euros
  - Commission de non utilisation : 0,10%
  
- **Phase de consolidation :**
  - consolidation : montant nominal
  - Durée : 20 ans
  - Taux fixe : 1,06%
  - Périodicité des échéances : trimestrielle
  - Base de calcul des intérêts : 30/360
  - Amortissement : progressif (échéances constantes)
  - Remboursement anticipé : possible à chaque échéance moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

### **Société Générale**

#### **Taux variable : montant 1 500 000 euros**

Le prêt est consenti jusqu'au 31/12/2039 et s'amortira sur 20 ans à compter de la date de consolidation fixée au 31/12/2019.

- **Phase de mobilisation : oui**
  - Nominal : 1 500 000 €
  - Début : Date de signature du contrat
  - Fin : 31/12/2019
  - Minimum de tirage : néant
  - Base de calcul des intérêts : exact/360
  - Remboursement : Remboursement total ou partiel uniquement à une date d'échéance d'intérêt. Si remboursement partiel minimum de 100 000 euros ; Le remboursement total ou partiel d'un tirage génère la reconstitution d'un droit à tirage du même montant.
  - Intérêts : Euribor\* 1, 3, 6 mois (selon la date de décaissement), floorés à 0% + 0.50 %
  - Commission de non utilisation : De la signature du contrat jusqu'à la consolidation, une commission de 0.10% l'an est perçue semestriellement où à la fin de la phase de mobilisation à terme échu sur l'encours moyen non utilisé.



- **Phase de consolidation** : D'un commun accord entre la Société Générale et Communauté d'Agglomération du Grand Dax, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage de consolidation à « Taux Variable de Marché » sur le contrat « Taux de Marché » selon les conditions présentées ci – dessous :
  - Montant : 1 500 000 euros
  - Date de départ : 31/12/2019
  - Maturité : 31/12/2039 (durée 20 ans)
  - Amortissement : Trimestriel – Linéaire
  - Périodicité : Trimestrielle
  - Base de calcul : Exact/360
  - Taux d'intérêts : Chaque périodicité du 31/12/2019 au 31/12/2039 : Euribor 3 mois flooré à 0% + 0,38% (L'Euribor 3 mois est fixé à J-2 début de période).
  - Soulte de rupture des conditions financières : L'emprunteur devra régler à la Société Générale une soulte de rupture des conditions financières correspondant aux coûts de dénouement, pertes et frais supportés ou réputés supportés par la Société Générale résultant notamment de l'absence de décaissement, du non-respect des paramètres d'application du taux tels que figurant dans la Confirmation, de la modification des dates et des montants de remboursement prévus, de l'exigibilité anticipée du Prêt, du remboursement anticipé du Prêt ou encore de la survenance de tout cas de résiliation du Prêt. Dans l'hypothèse où la soulte de dénouement de rupture des conditions financières constituerait un gain net pour la Société Générale, ledit gain sera reversé par la Société Générale à l'Emprunteur.

#### **APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

#### **LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Article 1 : APPROUVE** la réalisation de deux emprunts au budget principal pour un montant de 3 000 000 € avec la Banque Postale et la Société Générale sous la forme de deux contrats de 1 500 000€ chacun aux conditions exposées ci-dessus.

**Article 2 : AUTORISE** Madame la Présidente à signer les contrats de prêt correspondant ainsi que tous documents afférents à leur mise en place et à leur gestion.

**Article 3** : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final** : Madame la Présidente et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **DELIBERE EN SEANCE,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Suivent les signatures,**

**POUR COPIE CONFORME,**

**DAX, le 19 juin 2019**

**LA PRESIDENTE,**

**Elisabeth BONJEAN.**

Envoyé en préfecture le 21/06/2019

Reçu en préfecture le 21/06/2019

Affiché le 21/06/2019

ID : 040-244000675-20190619-DEL57\_2019-DE

